



Prime au travail adaptée

 Soutien provincial


Finautonome

C'est quoi ?

Les crédits d'impôt relatifs à la prime au travail sont des crédits d'impôt remboursables. C'est un soutien financier provincial pour les personnes ayant des contraintes sévères à l'emploi.

Pour qui ?

Vous pourriez avoir droit à la prime au travail adaptée si vous remplissez les conditions de base et les conditions suivantes :

- 1** Vous ou votre conjoint(e) avez un revenu de travail provenant d'un emploi, de l'exploitation d'une entreprise, une subvention de recherche d'une somme annuel de plus de 1 200 \$;
- 2** Vous ou votre conjoint(e) avez reçu, au cours de l'année ou au cours de l'une des cinq années précédentes, en raison de contraintes sévères à l'emploi, des prestations du Programme de solidarité sociale ou du Programme de revenu de base ;
- 3** Votre revenu familial est inférieur aux revenus présentés dans le tableau à la page suivante.

Situation familiale	Revenu familial maximal
Personne seule	40 371 \$
Couple sans enfant	61 961 \$
Famille monoparentale	59 293 \$
Couple avec au moins un enfant	78 438 \$



Combien ?

- Personne seule : 2 257,33 \$
- Couple sans enfant : 3 501,46 \$
- Famille monoparentale : 4 149,50 \$
- Couple avec au moins un enfant : 5 149,20 \$

Ces montants sont établis en fonction de l'année d'imposition 2025 et sont susceptibles de changer.



Comment l'avoir ?

Remplir le formulaire crédit d'impôt pour prime au travail : [TPZ-1029.8](#)

Conseils pratiques

- Faites votre déclaration de revenus chaque année, même avec peu ou pas de revenu : c'est essentiel pour recevoir ce crédit.
- Gardez vos preuves de revenus (talons de paie, revenus d'entreprise, etc.).
- Vérifiez si vous pouvez recevoir la prime en versements anticipés (paiements durant l'année).



Avantages

- La prime au travail adapté peut être combiné avec d'autres aides (crédits d'impôt, prestations).
- Encourage le retour ou le maintien en emploi.
- C'est un crédit d'impôt remboursable, donc un montant qui vous est versé directement.

Ceci a été rendu possible grâce à la participation financière du Ministère de la Santé et des Services sociaux :

Santé
et Services sociaux
Québec 



1-833-866-7334

finautonome.org